

Devoirs de diligence dans la chaîne d'approvisionnement de Pfister Meubles SA

2024

Pfister Meubles SA s'engage depuis de nombreuses années en faveur de devoirs de diligence dans la chaîne d'approvisionnement et est consciente de sa responsabilité quant au respect des droits humains.

Pfister Meubles SA est membre de l'initiative amfori BSCI, qui améliore les normes sociales dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.

De plus, Pfister Meubles SA est membre fondateur du label de commerce équitable STEP créé en 1995. Ce label distingue les marchands de tapis qui s'engagent pour des conditions de travail équitables, pour une production respectueuse de l'environnement et des contrôles indépendants, et contre le travail des enfants.

Orientation sur des réglementations internationalement reconnues pour le contrôle de la diligence

Pfister Meubles SA mise sur de vastes contrôles de la diligence qui s'appuient sur des réglementations internationales.

Droits humains

Pfister Meubles SA s'oriente sur les règles suivantes internationalement reconnues relatives aux processus de diligence en vertu des droits humains:

- Nations unies (NU) – Déclaration universelle des droits de l'homme
- Normes de l'Organisation internationale du travail (OIT), notamment la Convention 138 sur l'âge minimal pour l'admission à l'emploi ainsi que la Convention 182 sur l'interdiction et les mesures immédiates visant à éliminer les pires formes de travail des enfants.
- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

Principes du droit du travail

Nous aspirons aux principes suivants du droit du travail, qui s'orientent sur le code de conduite d'amfori BSCI et les conventions fondamentales de l'OIT:

- Pas de travail des enfants ou de travail forcé
- Protection spéciale pour le personnel mineur
- Interdiction de discrimination
- Interdiction des accords de travail illégaux
- Rémunération équitable et horaires de travail adéquats
- Garantie de la sécurité et de la protection de la santé sur le lieu de travail
- Droit à la liberté d'association et aux négociations collectives
- Respect des dispositions en matière de protection de l'environnement dans l'entreprise
- Respect des directives éthiques dans les relations commerciales

Ancrage dans l'entreprise

La responsabilité sociale caractérise l'histoire de Pfister Meubles SA. Bien avant la création des prestations sociales actuelles, pfister introduit la «Caisse d'assurance sociale» pour son personnel, en 1934. Aujourd'hui encore, les collaborateurs et collaboratrices de Pfister Meubles SA bénéficient d'un plan de prévoyance professionnel exemplaire.

a. Ancrage dans nos valeurs d'entreprise

La responsabilité sociale ainsi qu'une action éthique et durable sont des éléments fermement ancrés dans les valeurs de notre entreprise pour nos collaborateurs et collaboratrices.

b. Ancrage dans les conditions d'achat pour les fournisseurs

La responsabilité sociale, y compris l'interdiction du travail des enfants, est ancrée dans nos conditions d'achat et c'est un prérequis pour la collaboration.

c. Code de conduite amfori BSCI pour les fournisseurs

Le code de conduite amfori BSCI décrit, sur la base des conventions fondamentales de l'OIT, des règles globales en matière de conditions de travail socialement responsables. Par leur approbation, les fournisseurs de pfister s'engagent à respecter les droits humains et pour des conditions de travail socialement responsables dans leurs chaînes de valeur.

d. Label de commerce équitable STEP pour les tapis d'Orient

L'entreprise pfister s'est engagée à rendre transparents pour STEP l'ensemble de ses achats et de ses chaînes d'approvisionnement pour les tapis d'Orient, à permettre les contrôles et, si nécessaire, à prendre des mesures d'amélioration ainsi qu'à s'engager socialement pour les travailleurs et travailleuses fabriquant ces tapis. Cela implique de bonnes conditions de travail et de vie, des prix d'achat équitables pour des salaires justes, des méthodes de production respectueuses de l'environnement, et l'engagement contre le travail abusif des enfants.

Analyses de risques dans la chaîne d'approvisionnement concernant les thèmes liés aux droits humains

pfister vérifie en permanence les conséquences de son activité et prend immédiatement les mesures correspondantes en cas de besoin. Pour l'évaluation des risques des pays, nous nous basons sur les études d'institutions renommées. En ce qui concerne le devoir de diligence en matière de travail des enfants, nous nous orientons sur les pays qui, selon le «Children's Right in the Workplace Index» de l'UNICEF, sont classés comme élevés («enhanced») ou hauts («hightend»).



Application des devoirs de diligence en vertu des droits humains

Nous travaillons avec des organisations et des instruments de monitoring de renommée internationale tels que amfori BSCI ou, dans le domaine des tapis d'Orient, STEP et d'autres normes sociales équivalentes. Cette procédure permet aux organismes de contrôle indépendants de surveiller régulièrement les sociétés de production dans nos chaînes de valeur en termes de conditions de travail socialement responsables et de répercussions négatives réelles et potentielles sur les droits humains. De plus, des visites régulières ont lieu sur nos sites de production.

Le respect des droits humains et des devoirs de diligence au sein de la chaîne d'approvisionnement nécessite en permanence un examen critique et une évolution. La responsabilité de la mise en œuvre est assumée par les domaines de l'entreprise concernés au sein de Pfister Meubles SA.

Cordialement,

Paul Holaschke

CEO

Pfister Meubles SA

Bertrand Lefort

Président du conseil d'administration

Pfister Meubles SA